



14ème législature

| | | |
|---|---|---|
| Question N° : 38014 | De M. Christophe Guilloteau (Union pour un Mouvement Populaire - Rhône) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Affaires sociales et santé | | Ministère attributaire > Affaires sociales et santé |
| Rubrique > finances publiques | Tête d'analyse > lois de financement de la sécurité sociale | Analyse > Cour des comptes. rapport. conclusions. |
| Question publiée au JO le : 24/09/2013 Réponse publiée au JO le : 17/12/2013 page : 13170 | | |

Texte de la question

M. Christophe Guilloteau appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le récent rapport de la Cour des comptes relatif à l'application des lois de financement de la sécurité sociale. La Cour des comptes recommande d'unifier progressivement, les taux de CSG applicables aux revenus d'activité et aux revenus de remplacement au-delà d'un certain plafond, en particulier dans le cas des pensions de retraite. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement connaît l'importance des recommandations de la Cour des comptes pour l'aider dans la conduite du redressement des finances sociales. Ce rapport est extrêmement riche dans les propositions formulées et comporte des pistes de solutions intéressantes que la ministre des affaires sociales et de la santé a demandé aux services compétents d'étudier attentivement. Le Gouvernement a déjà retenu certaines des recommandations et les met en oeuvre pour procéder au redressement des comptes sociaux. En outre, pour les recommandations qui n'ont pas encore été mises en chantier, le Gouvernement veillera à les examiner, durant le quinquennat, dans le cadre de sa politique de sécurité sociale. Il y associe les parlementaires à l'occasion du débat qui a lieu, chaque automne, lors de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale.